



COMMUNE DE LA WANTZENAU

11-13 rue des Héros 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03 88 59 22 59 Mail : info@la-wantzenau.fr

Règlement de consultation

**PRESTATION DE VIDAGE DE CORBEILLES ET DE
NETTOYAGE DES ABORDS DE CES CORBEILLES ET DES
ABORDS DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES**

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 27 novembre 2026 à 12h00.

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'exécution de prestations de vidage de corbeilles et de nettoyage des abords de ces corbeilles et de ceux des points d'apports volontaires situés sur le ban communal de La Wantzenau.

Lieu d'exécution : ban communal de La Wantzenau.

2. Procédure de consultation

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée selon le code de la commande publique.

3. Forme du marché

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire.

4. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

5. Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens est :

90511100-3	Services de collecte de déchets solides urbains
------------	---

6. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 3 (trois) ans à compter de la date d'exécution fixée au 1er janvier 2027.

7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de consultation
- ✓ Le cahier des charges
- ✓ L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- ✓ La décomposition du prix global et forfaitaire
- ✓ Une trame de mémoire technique, environnemental et social.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur la plateforme suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

9. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

9.1 - Pièces relatives à la candidature

Le candidat doit fournir au minimum les documents 1 à 4 décrits ci-dessous. Le candidat peut fournir immédiatement les documents indiqués au 5 :

1	Le formulaire DC 1 entièrement rempli, tamponné et signé.
2	Pouvoir de la personne signataire des documents, prouvant que cette personne est habilitée à engager l'entreprise et à signer en son nom.
3	Le formulaire DC 2 entièrement rempli, tamponné et signé.
4	Afin d'évaluer les capacités professionnelles du candidat, ce dernier doit fournir un dossier récapitulatif, sauf si ce dossier est déjà fourni dans le DC2 précité, indiquant : - le cas échéant les qualifications et certifications de l'opérateur, - le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices concernant des prestations de même nature, - les moyens en personnel et matériel de l'opérateur économique, - une liste des principales références similaires pour lesquelles l'opérateur économique est candidat, obtenues au cours des trois dernières années.
5	En application de l'article R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Pour ce faire, le candidat doit fournir : ✓ une attestation de régularité fiscale, ✓ une attestation sociale, ✓ une attestation d'assurance.

Important :

Lorsque l'opérateur économique a reçu l'information que son offre est retenue, il doit fournir dans un délai maximum de cinq jours les documents cités au dernier alinéa ci-dessus. Le candidat peut également fournir ces documents lors de la remise de son pli.

En l'absence de ces documents, le marché ne peut être attribué à l'opérateur économique.

9.2 - Pièces relatives à l'offre

Le candidat doit fournir les documents suivants :

1	L'acte d'engagement du marché entièrement complété, daté, tamponné et signé par une personne habilitée à cet effet. Il sera éventuellement accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants désignés au marché
2	Le Cahier des charges du marché daté, tamponné et signé par une personne habilitée à représenter l'opérateur économique
3	Le mémoire technique, environnemental et social, permettant d'évaluer la valeur technique et environnementale de l'offre. Celui-ci devra contenir les informations ci-dessous dûment détaillées et justifiées : • Description des moyens humains : liste du personnel qui sera mis à disposition pour réaliser les prestations et leurs qualifications ; mesures prévues pour l'encadrement du personnel et les nom et qualité du responsable d'encadrement • Description des moyens matériels utilisés pour l'exécution du marché comprenant les moyens de transport utilisés et le matériel que l'entreprise compte mobiliser pour l'exécution des prestations • Description de la procédure de contrôle de la qualité des prestations réalisées • Méthodologie mise en œuvre pour optimiser les tournées de ramassage des déchets et réduire les émissions liées aux déplacements • Gestion des déchets collectés • Méthodologie mise en œuvre pour prévenir les risques professionnels liés aux prestations • Formations proposées au personnel affecté au marché • Mesures prévues pour assurer la continuité des prestations en cas d'agents absents.
4	La DPGF dûment remplie et signée
5	Un relevé d'identité bancaire ou postal du candidat ainsi que des cotraitants en cas de groupement, et des sous-traitants éventuels

10. Sélection des candidatures et jugement des offres

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles L.2152-7, R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique et selon les modalités définies ci-après.

10.1 Les candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R.2144-1 et suivants du code précité.

Les critères de sélection des candidatures sont les capacités professionnelles, techniques et financières.

10.2 Les offres

Les critères intervenant pour l'analyse des offres sont :

1. Prix de la prestation : 50 points

Une vérification comptable de l'offre sera effectuée. En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) prévaudront sur toute autre indication de l'offre. Pour le jugement des offres, c'est ce montant qui sera pris en compte.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée car considérée comme non cohérente.

2. Valeur technique : 25 points au regard du mémoire technique, environnemental et social complété par le candidat et décomposé comme suit :

- ✓ Description des moyens humains : liste du personnel qui sera mis à disposition pour réaliser les prestations et leurs qualifications ; mesures prévues pour l'encadrement du personnel et les nom et qualité du responsable d'encadrement, sous critère pondéré sur 10 points
- ✓ Description des moyens matériels utilisés pour l'exécution du marché comprenant les moyens de transport utilisés et le matériel que l'entreprise compte mobiliser pour l'exécution des prestations, sous critère pondéré sur 5 points
- ✓ Description de la procédure de contrôle de la qualité des prestations réalisées, sous critère pondéré sur 10 points

3. Valeur environnementale : 10 points au regard du mémoire technique, environnemental et social complété par le candidat comprenant :

- ✓ Méthodologie mise en œuvre pour optimiser les tournées de ramassage des déchets et réduire les émissions liées aux déplacements, sous critère pondéré sur 5 points
- ✓ Gestion des déchets collectés, sous critère pondéré sur 5 points

4. Valeur sociale : 15 points au regard du mémoire technique, environnemental et social complété par le candidat comprenant :

- ✓ Méthodologie mise en œuvre pour prévenir les risques professionnels liés aux prestations, sous critère pondéré sur 5 points
- ✓ Formations proposées au personnel affecté au marché, sous critère pondéré sur 5 points
- ✓ Mesures prévues pour assurer la continuité des prestations en cas d'agents absents, sous critère pondéré sur 5 points.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats

et attestations des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est de 5 jours.

Notation des offres

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

Le critère prix de la prestation est noté sur 50 points.

La note sera attribuée par application de la formule suivante :

$\text{note} = 50 \times (\text{offre la moins disante} / \text{offre considérée})$

Le critère de la valeur technique est noté sur 25 points.

Le critère de la valeur environnementale est noté sur 10 points.

Le critère de la valeur sociale est noté sur 15 points.

La note obtenue pour ces critères provient de l'addition des points obtenus à chaque sous critère.

Pour le calcul de la note finale, la somme des points de chaque critère est additionnée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager une négociation à l'issue de la remise des offres sur tout ou partie de l'offre. Cette phase de négociation peut être menée avec un, plusieurs ou l'ensemble des candidats. Toutefois, la possibilité d'attribuer le marché, sur la base de l'offre initiale, sans négociation subsiste.

11. Conditions d'envoi et de réception des offres

Les offres sont transmises obligatoirement par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation gratuite à l'adresse : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Les offres devront parvenir avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les candidats ne sont pas autorisés à remettre leur offre sur support papier ou sur support électronique, sauf au titre d'une copie de sauvegarde.

12. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leur demande par écrit, au plus tard 10 jours francs avant la date de remise des offres sur la plateforme du profil acheteur Alsace Marchés Publics.

Fait à La Wantzenau, le 23 octobre 2026

Michèle KANNENGIESER, Maire